



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg

T +41 26 305 10 40
www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat
Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg

PAR COURRIEL

Département fédéral de l'environnement, des transports,
de l'énergie et de la communication DETEC
Monsieur Albert Rösti
Conseiller fédéral
3003 Berne

Courriel : finanzierung@bav.admin.ch

Fribourg, le 7 octobre 2024

2024-933

Crédit d'engagement pour l'indemnisation des prestations de transport régional de voyageurs (TRV) pour les années 2026 à 2028 – Procédure de consultation

Monsieur le Conseiller fédéral,

Par courrier du 26 juin 2024, vous nous avez soumis pour consultation l'Arrêté fédéral portant allocation d'un crédit d'engagement de 3496 millions de francs destiné à l'indemnisation des prestations de transport régional de voyageurs (TRV) pour les années 2026 à 2028 accompagné d'un rapport explicatif et nous vous en remercions.

Ce crédit d'engagement est destiné à indemniser les prestations du TRV non couverts par la vente de titres de transport et doit permettre de financer des accroissements d'offre, de soutenir la transition vers des véhicules électriques et des projets d'innovation en faveur des transports publics. Le montant prévu est toutefois inférieur de 345 millions de francs à l'estimation de l'Office fédéral des transports OFT (3841 millions de francs).

Le Conseil d'Etat de Fribourg estime, tout comme la Conférence des directeurs des transports de suisse occidentale (CTSO) et la Conférence des directeurs cantonaux des transports publics (CTP), que le montant du crédit d'engagement mis en consultation est insuffisant. En effet, la différence entre ce montant et les estimations de l'OFT est importante et risque d'entraîner une réduction de l'offre préjudiciable au report modal vers les transports publics. Les entreprises de transport doivent notamment moderniser, renouveler et augmenter leur flotte de véhicules ferroviaires et routiers et les décarboner. Cette décarbonation, dont les coûts sont déjà sous-estimés dans les calculs de l'OFT, est nécessaire pour atteindre les objectifs climatiques de diminutions des émissions de gaz à effet de serre contenus dans la loi fédérale sur le climat et l'innovation acceptée en votation populaire en juin 2023.

Ces investissements indispensables se répercutent sur les indemnités des pouvoirs publics via les charges d'amortissements et les intérêts. Il en va de même pour le renchérissement et l'augmentation du prix du sillon. Le montant du crédit doit tenir compte de cela et des développements de l'offre déjà planifiés. Par ailleurs, le rallongement des temps de parcours des trains du trafic grandes lignes, imposé par les CFF, dès le changement d'horaire 2025, a un impact important sur le trafic régional de voyageurs ; des adaptations de l'offre, y compris de nouvelles liaisons, doivent être introduites afin de maintenir les correspondances qui ne seront plus assurées.

Le Conseil d'Etat de Fribourg demande donc que le crédit d'engagement pour l'indemnisation des prestations du TRV 2026-2028 soit augmenté de 190 millions de francs. Le renchérissement est également à prendre en compte intégralement, compte tenu de la couverture moyenne des coûts.

Le Conseil d'Etat, comme la CTP, relève également la problématique des suroffres. En 2024, la Confédération a réduit ses contributions aux lignes dont la fréquentation est, du point de vue de l'OFT, trop basse. Ceci entraîne un transfert sensible des coûts de la Confédération vers les cantons. La méthode de calcul des suroffres (contribution aux lignes dont la fréquentation est trop basse) date de 2008 et ne correspond plus aux exigences actuelles en matière de transport, ni aux besoins de la clientèle. Elle doit donc être adaptée rapidement afin d'éviter le report des coûts sur les cantons. Cela doit être pris en considération dans le crédit d'engagement 2026-2028 qui doit être augmenté comme demandé dans le 1^{er} encadré.

Le Conseil d'Etat de Fribourg demande que la méthode de calcul en cas de suroffres soit adaptée aux exigences actuelles en matière de transport et aux besoins de la clientèle, en collaboration avec la Conférence des délégués cantonaux des transports publics (CDCTP) et avec la participation des cantons.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Au nom du Conseil d'Etat :

Jean-Pierre Siggen, Président



Danielle Gagnaux-Morel, Chancelière d'Etat

L'original de ce document est établi en version électronique

Copie

—
à la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement, pour elle et le Service de la mobilité ;
à la Direction des finances ;
à la Chancellerie d'Etat.